

Commune de Sains le 10/02/2022

Le **10 février 2022** à 18h05, le Conseil Municipal de la commune de Sains s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : la Mairie, sous la présidence de BATHELLIER Nicolas, Maire, après avoir été légalement convoqué, conformément aux dispositions de l'article L2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. BATHELLIER Nicolas - Maire, M. TASSEL Jean-Marie, M. TRELLU René, M. LEBRET Jean-François, Mme PRÉVOST Jeanine, M. BRIARD Thierry, Mme DE ALMEIDA Inès, M. LEMARCHAND David, Mme CALLARD Carole

Était absent excusé et ayant donné procuration :

Mme CLOAREC Christelle à Mme CALLARD Carole

Secrétaire de séance : M. LEMARCHAND David

Convocation en date du : 03/02/2022

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Procurations : 1

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et approuvé

La séance a été levée à : 19h15

03/2022 **OBJET : Projet d'acceptation de don d'un purificateur d'air et de surface**

3/2022

Objet : Projet d'acceptation de don d'un purificateur d'air et de surface

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article

L. 2122-22 et les articles L. 2242-2 et suivants ;

CONSIDERANT la situation sanitaire actuelle (covid 19) ;

CONSIDERANT la volonté de l'association REACTION 19 de faire don, à l'école de Sains, d'un purificateur d'air et de surface :

- CI 279 PURIFICATEUR D'AIR ET DE SURFACE.

Conseil Municipal rejette à l'unanimité

La proposition de don fait par l'association REACTION 19, à l'école de Sains

Le Maire
BATHELLIER Nicolas

